



N° 171070-2022/1-ACTS/SG

Date du : 10 novembre 2022

Rapport de présentation

OBJET : Dispositif d'aide alimentaire financé par l'Etat

PJ : Un projet de délibération

Dans le cadre de la lutte contre l'inflation actuelle, l'Etat a mis en place un fonds destiné à financer une aide alimentaire mise en œuvre par les provinces et à destination des personnes en situation de précarité. Au regard de notre population, la somme dédiée à la province Sud est de 125 298 329 francs CFP.

Il est demandé à la province Sud de déterminer les modalités de distribution de cette aide alimentaire selon quatre options :

- sous forme de bons ou chèques alimentaires, utilisables uniquement pour l'achat de denrées alimentaires prioritaires ainsi que de produits de première nécessité, des produits pour bébé et des protections périodiques. L'achat d'alcool et de cigarettes est exclu ;
- le versement d'une subvention à une association caritative chargée d'organiser la distribution de l'aide pour le compte de la province Sud ;
- sous la forme de paniers alimentaires ;
- sous la forme d'approvisionnement des épiceries sociales et solidaires.

Afin de garantir la plus large distribution de l'aide aux personnes qui en auraient besoin, il est proposé de retenir les quatre options qui pourraient être mises en œuvre d'ici le 15 novembre 2023. Dans un premier temps, il est proposé de privilégier une distribution sous forme de paniers alimentaires à destination des 5 989 titulaires de la carte A de l'aide médicale et 2 529 titulaires de la carte A longue maladie, soit un total de 8 518 personnes bénéficiaires de l'aide médicale A. Ces paniers seraient notamment composés de fruits et légumes produits en province Sud, ce qui aura le mérite de favoriser les circuits courts et l'économie locale.

Pour assurer la mise en œuvre de ces mesures, il vous est proposé de permettre au BAPS d'autoriser la présidente de l'assemblée de la province Sud à signer d'éventuelles conventions.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.